



Section CFDT du Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté

Besançon, le 20 juin 2022

Madame la Présidente de la Région Bourgogne-
Franche-Comté
4, Square Castan
25000 Besançon

Madame le Présidente,

Veillez trouver ci-dessous les questions de la CFDT pour le prochain CHSCT du 28 juin 2022

1. La CFDT souhaiterait aborder la problématique globale des questions d'hygiène et sécurité au siège et la situation de la DRH en particulier.

1.1 Un constat général : la réponse à cette problématique est moindre au siège que dans les lycées, ce qui peut se comprendre du fait d'un niveau de risque moindre et de l'intégration plus récente des agents des lycées.

Néanmoins, nous constatons :

- Pas de réelles visites de CHSCT dans les services administratifs,
- Pas de formations spécifiques (de type « travail sur écran »)
- Les risques psycho-sociaux sont pris en compte jusqu'à un certain niveau hiérarchique, mais sont étouffés lorsque la DRH n'a pas de pouvoir hiérarchique sur la source des problèmes.
- La CFDT demande à la Région de mettre en œuvre une politique de prévention de tout niveau en direction de ces personnels, et notamment de mener un audit global sur la Direction des mobilités et d'apporter les correctifs nécessaires.

1.2 La CFDT alerte en particulier sur la situation d'extrême tension de la DRH et souhaite qu'un audit soit mené, qui n'exclue pas d'office des renforts pérennes.

La CFDT sollicite des chiffres sur les congés maladie, mi-temps thérapeutiques et accidents de travail dans cette direction.

A titre d'exemple : l'évolution règlementaire en termes de « conseil médical » et de mi-temps thérapeutique n'a fait l'objet d'aucun renfort pérenne et la surcharge de travail ne semble pas étrangère à l'accident qui a eu lieu récemment.

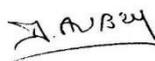
1.3 La CFDT sollicite une mise en réseau des SST du siège, avec la possibilité de se réunir et de faire une analyse de pratique avec une tête de réseau désignée. Elle souhaite un bilan des interventions des SST au siège

2. Accidents de travail

La CFDT réitère sa demande d'information du CHSCT immédiate en ce qui concerne tous les accidents survenus au siège comme dans les lycées. Cette demande n'est jamais rejetée par la Région, mais jamais mise en pratique (sauf éléments dans la presse).

3. La CFDT demande un point sur la mise en oeuvre de la procédure d'alerte au CDG (combien, source, combien suivi d'effets, traitement des dossiers, comment suivent une autre vois d'alerte ? (médecin, RH...))

La Secrétaire adjointe de la section CFDT
Du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
Secrétaire du CHSCT



Dominique AUBRY-FRELIN